



Inscriptions et réinscription Année 2026

Après avis de la CNCF, le Conseil National du 20 novembre 2025 a adopté les montants des inscriptions et des réinscriptions suivants :

Statut	Première Inscription	Réinscription
Libéral	360 €	360 €
Associé d'une société d'architecture	360 €	360 €
Gérant non-associé d'une société d'architecture	360 €	360 €
Salarié d'un architecte ou d'une société d'architecture	90 €	90 €
Salarié d'une personne physique ou morale construisant pour usage exclusif	360 €	360 €
Salarié d'une SICAHR	360 €	360 €
Fonctionnaire ou agent public exerçant des missions de maîtrise d'oeuvre	360 €	360 €
Fonctionnaire ou agent public n'exerçant pas de missions de maîtrise d'oeuvre	90 €	90 €
Conjoint collaborateur	90 €	90 €
Exercice exclusif d'une autre activité liée à l'architecture	90 €	90 €
Exercice exclusif à l'étranger ou outre-mer non soumis à la loi sur l'architecture	360 €	360 €
Associé de SPFPL	360 €	360 €

Statut	Première inscription	Réinscription
Sociétés d'architecture unipersonnelles	360 €	360 €
Sociétés d'architecture pluripersonnelles	720 €	720 €
Succursales (associés établis dans l'UE, l'EEE ou la Suisse)	720 €	720 €
SPFPL	1 080 €	1 080 €

